



Communiqué de presse

Le mardi 08 juillet 2014

Plan canicule 2014 : mise en place du niveau de veille saisonnière

Activé chaque année depuis 2004, ce plan vise à prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, en particulier pour les populations les plus fragiles. Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule (PNC) est déclenché le 1^{er} juin. Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Le plan national canicule 2014 comporte quatre niveaux :

Niveau 1 : Veille saisonnière, activé du 1^{er} juin au 31 août (carte de vigilance verte)

Ce niveau 1 correspond à l'activation d'une veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.

Niveau 2 : Avertissement chaleur (carte de vigilance jaune)

Le passage en vigilance jaune correspond à 3 cas de figure :

- Un pic de chaleur apparaît et est limité à un ou deux jours.
- Les indicateurs biométéorologiques (IBM) prévus sont proches des seuils (sur 3 jours consécutifs, en moyenne, 34°C le jour et 20°C la nuit) sans que les prévisions météorologiques ne montrent d'intensification de la chaleur pour les jours suivants.
- Les IBM prévus sont proches des seuils, avec des prévisions météorologiques annonçant une probable intensification de la chaleur. Cette vigilance jaune est alors considérée comme l'amorce de l'arrivée d'une canicule.

Niveau 3 : Alerte Canicule (carte de vigilance orange)

Ce niveau est déclenché par le préfet de département, sur la base notamment du passage de son département en vigilance orange « canicule » sur la carte Météo-France. Il implique la mobilisation des acteurs concernés et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées à la prise en charge notamment de personnes à risque.

Niveau 4 : Mobilisation maximale (carte de vigilance rouge)

Le niveau de mobilisation maximale est déclenché au niveau national, en cas de vague de chaleur intense et étendue, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestages électriques, saturation des chambres funéraires...).

1/2





Communiqué de presse

Le plan national canicule s'appuie sur cinq actions :

1. **La mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque** hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé.
2. **Le repérage individuel des personnes à risque isolées**, grâce au registre des personnes âgées et des personnes handicapées isolées tenu par les communes.
3. **L'alerte**, sur la base de l'évaluation des IBM faite par Météo-France et l'InVS.
4. **La solidarité vis-à-vis des personnes à risque**, mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles.
5. **Le dispositif d'information et de communication**, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé. Ces outils rappellent les messages de prévention qui permettent de limiter les effets de la chaleur en fonction des situations et des personnes concernées. Les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent :
 - maintenir leur logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
 - boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
 - se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
 - passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, etc.) ;
 - éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
 - penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau, rester le moins possible exposés à la chaleur et éviter les efforts physiques intenses. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil.

Plus de renseignements sur www.vendee.gouv.fr
Préfecture de la Vendée – SIDPC - : 02 51 36 70 85
Du 8 juin au 31 août, **le numéro vert de "Canicule Info Service"**
est disponible gratuitement (du lundi au samedi de 8h à 20 h) :
0 800 06 66 66

2/2

